

MUZIONE
(CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU)

- **DEPOSITATA DA** : SAMIR BECHERIGUI PER U GRUPPU “VOCE NAZIUNALE”
 - **UGHJETTU** : *Dissolution du SYVADEC*
-

CONSIDERANT Que le Syvadec a failli à ses missions en matière de gestion durable des déchets et n'a pas su proposer des solutions efficaces et adaptées aux enjeux environnementaux et sociétaux de notre territoire.

CONSIDERANT La mauvaise gestion financière et à l'incapacité du Syvadec à mettre en place un véritable modèle de réduction et de valorisation des déchets.

CONSIDERANT la prédation mafieuse dans le secteur du traitement des déchets.

CONSIDERANT Le manque de contrôle et de transparence dans la gestion des déchets qui pèse sur les finances publiques et contribue à l'augmentation des coûts pour les usagers, participant ainsi à l'inflation locale.

CONSIDERANT Que d'autres modèles de gouvernance, plus participatifs et efficaces, peuvent être envisagés pour répondre aux spécificités insulaires en matière de traitement et de valorisation des déchets.

CONSIDERANT Que la Collectivité de Corse peut se voir attribuer les compétences des communes et EPCI en matière de déchets, avec leur accord, en vertu de l'article L.111-8 du Code général des collectivités territoriales.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE La dissolution du Syvadec en raison de son incapacité à remplir efficacement sa mission de gestion des déchets en Corse.

DEMANDE La mise en place d'une nouvelle gouvernance territoriale des déchets reposant sur une approche participative et durable, garantissant une transparence totale pour éviter toute dérive mafieuse.

DEMANDE L'accompagnement des communes et intercommunalités dans la mise en place de solutions alternatives et innovantes, compatibles avec les spécificités insulaires et les exigences environnementales, tout en instaurant des mécanismes de contrôle rigoureux pour éviter toute dérive financière.